



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 24 octobre 2018 (19 heures)

– 3^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
 - Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
 - Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
 - Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
 - Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
 - Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
 - Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
 - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
 - Mmes Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de
parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
Julia Druliolles, commissaire représentant le comité de
parents (EHDAA)
 - M. Marcel Lauzon, commissaire représentant le comité de
parents (secondaire)
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^c Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités,
unité 1 et directeur du Service du développement et
de l'innovation professionnelle

- M. Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
- Mme Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
- M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
- Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Benoit Laforest, directeur adjoint aux Services éducatifs
Brian Monet, technicien au Service des technologies de l'information
- Mmes Karine Fournier, analyste, Secrétariat général
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Une pause a lieu de 20 h 45 à 21 h 15.

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance du Conseil des commissaires.

Un hommage est rendu aux lauréats du programme de bourses *Je ne lâche pas, je gagne!* de la Fondation pour l'alphabétisation, soit Mme Fabienne Cinéus, élève du Centre Tétreaultville, et M. Ronaldo Dubuisson, élève du Centre Gédéon Ouimet, récemment récompensés pour leur travail et leur persévérance. La contribution de membres du personnel est soulignée, soit celle de Mme Hélène Béliveau, enseignante au Centre Gédéon-Ouimet, et celle de Mme Josée Gauthier, technicienne en éducation spécialisée au Centre Tétreaultville. Mme Cinéus et M. Dubuisson adressent leurs remerciements au Conseil. Pour sa part, Mme Gauthier mentionne être honorée de travailler avec ses élèves.

Un deuxième hommage est rendu aux personnes qui ont contribué au succès de l'événement *Une chanson à l'école* à la Commission scolaire de Montréal dans le cadre des Journées de la culture 2018, événement qui a permis à 250 élèves de participer à un projet à l'Université du Québec à Montréal, le 28 septembre dernier. À cette occasion, les élèves des écoles primaires Champlain et Garneau ont eu le plaisir d'interpréter la chanson d'Alex Nevsky *Le monde est à nous*, en compagnie des étudiants de l'UQAM et des chargés de cours. Pour la réalisation de ce projet, le Conseil souligne l'apport des personnes suivantes : Hélène Lévesque, conseillère pédagogique en musique à la CSDM, Nathalie Blanchet, directrice de l'école Garneau, Sylvie Viola, professeure au département de didactique de l'UQAM, Annie Labrie, directrice de l'école Champlain et Philippe Doyer, enseignant de musique à l'école Garneau. La contribution importante de plusieurs titulaires de classe et de parents bénévoles est également soulignée.

Un dernier hommage est rendu par la présidente aux quatre commissaires parents qui terminent leur mandat et qui en sont à leur dernière séance du Conseil pour leur mandat en cours. Mme Harel Bourdon offre ses remerciements à Mesdames Julie Wagner, Mélanie Robinson et Julia Drulioles ainsi qu'à M. Marcel Lauzon.

Ensuite, à tour de rôle, les commissaires parents prononcent leur discours de fin de mandat.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- | | |
|-----------|--|
| DG-01-385 | Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelles recommandations (octobre 2018) |
| DG-01-386 | Direction générale – nomination à un poste de direction au Bureau des directions d'unité – modification de la date d'entrée en fonction |
| A-11-128 | Services pédagogiques – allocations des mesures 15214 et 15220 – recommandations |
| A-33-1273 | Service des ressources matérielles – 2350, rue Dickson, suite 340, location pour les besoins de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) — négociation et signature d'un amendement au bail pour l'ajout d'espace et aménagement de locaux |

- ajouter la rubrique « Information » et l’article suivant :
 - a) INF-779 Résolution du comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (CCSEHDAA) sur la place de la psychologie scolaire à la CSDM
- ajouter sous la rubrique « Propositions des commissaires » l’article suivant :
 - CC-C-3 Proposition portant sur la gratuité du transport collectif lors des sorties scolaires
- retirer de la rubrique « Propositions des commissaires » les articles suivants :
 - CC-M-287 Proposition d’urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon portant sur la gratuité du transport collectif lors des sorties scolaires
 - CC-I-87 Proposition d’urgence des commissaires Violaine Cousineau et Jean-Denis Dufort visant à assurer la gratuité du transport pour les élèves des écoles montréalaises qui se déplacent dans le cadre de sorties scolaires

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2018
- 3- Période réservée au public
- 4- Période réservée aux audiences
- 5- Avis de proposition des commissaires
- 6- DG-01-385 Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelles recommandations (octobre 2018)
- 7- DG-01-386 Direction générale – nomination à un poste de direction au Bureau des directions d’unité – modification de la date d’entrée en fonction
- 8- DG-02-436 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

- 9- DG-02-437 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019
- 10- DG-02-439 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-des-Neiges, Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal – année 2018-2019
- 11- DG-02-440 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019
- 12- DG-02-441 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019
- 13- A-10-153 Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation
- 14- A-11-128 Services pédagogiques – allocations des mesures 15214 et 15220 – recommandations
- 15- A-31-3589 Service des ressources financières – personnel cadre – poste de directeur adjoint – évaluation finale
- 16- A-31-3591 Service des ressources financières – approbation des états financiers 2017-2018 de la garderie Bonheur d'Occasion de la Commission scolaire de Montréal
- 17- A-33-1262 Service des ressources matérielles – demande d'une autorisation pour la signature d'une entente de principe en vue de réaliser un projet conjoint de réaménagement de la cour de l'école Saint-Zotique et du Parc de la Traite-des-Fourrures par la CSDM et l'Arrondissement du Sud-Ouest
- 18- A-33-1264 Service des ressources matérielles – projet à soumettre dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2018-2019

- 19- A-33-1273 Service des ressources matérielles – 2350, rue Dickson, suite 340, location pour les besoins de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) — négociation et signature d'un amendement au bail pour l'ajout d'espace et aménagement de locaux
- 20- A-34-4145 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité
- 21- A-34-4146 Service du secrétariat général – recommandations relatives aux exercices de confinement dans les établissements scolaires
- 22- PÉ-AVIS-39 Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève – année scolaire 2018-2019
- 23- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
- a) DG-01-383 Direction générale – nomination d'une responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles et de sa substitut (en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*) à compter du 15 octobre 2018
 - b) DG-02-442 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe au Centre Pauline-Julien– année 2018-2019
 - c) DG-02-443 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au Centre Pauline-Julien– année 2018-2019
- 24- Information :
- a) INF-779 Résolution du comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (CCSEHDAA) sur la place de la psychologie scolaire à la CSDM
- 25- Proposition des commissaires
- a) CC-M-284 Proposition d'urgence des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman portant sur l'importance d'une politique nationale d'aménagement du territoire

- b) CC-I-86 Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau visant à intégrer des aliments biologiques et équitables au menu des cafétérias de la CSDM
- c) CC-M-285 Proposition des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng, Ben Valkenburg et Marcel Lauzon portant sur les travaux bénévoles dans les écoles
- d) CC-M-286 Proposition d'urgence des commissaires Marie-José Mastromonaco, Kenneth George et Léo Lavoie relative à l'achat des produits laitiers
- e) CC-I-88 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin visant à mettre fin à la campagne de promotion des élus scolaires et à réviser les montants qui sont annuellement transférés à la Fédération des commissions scolaires du Québec
- f) CC-C-3 Proposition d'urgence portant sur la gratuité du transport collectif lors des sorties scolaires

26- Période réservée aux commissaires

27- Période réservée à la Direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2018

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2018, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 septembre 2018.

3. Période réservée au public

a) Salle de concert à l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons mentionne apprécier le temps qui sera accordé par la présidente en vue d'une rencontre qui se tiendra au lendemain de la séance du Conseil pour la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault.

La présidente mentionne que le travail concernant les demandes de financement pour la salle de concert de l'école se poursuivra auprès des nouveaux ministres de l'Éducation et de la Culture par les différents acteurs concernés par ce dossier.

b) Reconnaissance du personnel enseignant cumulant 25 années de service

M. Benoit Bergeron, enseignant à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), aborde les pratiques de reconnaissance de la CSDM à l'endroit des enseignants qui cumulent 25 années de service et qui se voient remettre un stylo en cadeau, ainsi que la possibilité d'une journée de congé à prendre lors d'une journée pédagogique. M. Bergeron mentionne que l'objectif de son intervention vise à influencer le Conseil afin de modifier les pratiques de reconnaissance de la CSDM à l'endroit des enseignants qui cumulent 25 années de service et souhaite que les journées pédagogiques ne soient pas considérées comme des journées de congé pour les enseignants. Il dépose une lettre datée du 30 septembre 2017 dont il fait la lecture au Conseil.

La présidente remercie M. Bergeron pour son intervention et s'engage à lui fournir une réponse officielle. Elle aborde le contexte de pénurie de personnel et le manque de suppléants en formation générale des jeunes qui rendent impossible d'offrir un congé aux enseignants à d'autres moments que lors des journées pédagogiques. En écho à une lettre ouverte parue dans la Presse, la présidente mentionne également l'importance de tenir des états généraux sur l'éducation ainsi que d'aborder la question de la pénurie et de la valorisation du personnel en éducation.

c) Pétition pour la gratuité des transports en commun lors de sorties scolaires

Mme Janie Filion-Billot, enseignante à l'école Rose-des-Vents et initiatrice d'une pétition visant la gratuité des transports en commun lors de sorties scolaires, demande au Conseil comment la CSDM peut porter les 9700 voix obtenues auprès des instances municipales, paramunicipales, paragouvernementales et provinciales appropriées et d'influence, afin de rendre les transports en commun sur l'île de Montréal gratuits pour les élèves dans le cadre des sorties scolaires. Elle demande également la possibilité qu'un suivi soit assuré en vue de demeurer informée des démarches. Elle mentionne son souhait de revenir en Conseil dans un an et que des démarches se soient concrétisées.

En complément, Mme Patricia Clermont du mouvement « Je protège mon école publique » mentionne l'appui du Mouvement à l'initiative de Mme Filion-Billot.

La présidente, Catherine Harel Bourdon, remercie les dames pour leur intervention et mentionne que l'ensemble des membres du Conseil est en accord avec cette vision de l'importance du transport en commun pour les sorties éducatives qui permettent aux élèves de découvrir leur quartier et la ville. La présidente mentionne que des propositions à ce sujet seront abordées en Conseil au cours de la séance et annonce que le suivi ne se fera pas dans un an, mais bien avant, et elle émet le souhait que ce dossier soit réglé dans les prochains mois.

4. Période réservée aux audiences

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

5. Avis de propositions des commissaires

M. Léo Lavoie annonce qu'il déposera une proposition sur l'école communautaire.

6. Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelles recommandations (octobre 2018)

Document déposé : Rapport DG-01-385 en date du 24 octobre 2018
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la reconduction, pour une dernière année, de la mesure 15214 Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé et le déploiement récent de la mesure 15220 Soutien à l'éducation à la sexualité par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT les règles budgétaires 2018-2019 propres aux mesures 15214 et 15220;

CONSIDÉRANT les sommes allouées par le MEES dans le cadre de ces mesures;

CONSIDÉRANT les priorités mises de l'avant par le CRR;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les nouvelles recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR);

2° de PROCÉDER à la ventilation des sommes.

7. Direction générale – nomination à un poste de direction au Bureau des directions d'unité – modification de la date d'entrée en fonction

Document déposé : Rapport DG-01-386 en date du 19 octobre 2018
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption du rapport DG-01-382 lors de la séance du Conseil des commissaires du 26 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que Mme Philippe avait prévu des vacances à l'extérieur du pays qui ne pouvaient se déplacer ou s'annuler;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de MODIFIER la date d'entrée en fonction de Mme Faten Philippe au poste de direction de l'unité 3 au 29 octobre 2018.

8. Direction générale – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-436 en date du 17 septembre 2018
de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par le supérieur immédiat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONFIRMER le choix de Mme Roxanne Lincourt qui a favorablement réussi sa période de probation au poste de direction adjointe, à l'école Saint-Henri.

9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-437 en date du 18 septembre 2018
de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par le supérieur immédiat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONFIRMER le choix de Mme Nathalie Thenor qui a favorablement réussi sa période de probation au poste de direction adjointe, à l'école Chomedey-De Maisonneuve.

10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-des-Neiges, Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-439 en date du 21 septembre 2018
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction adjointe à l'école Notre-Dame-des-Neiges, Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER M. Julien Sloan au poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-des-Neiges, Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal à compter du 25 octobre 2018;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

11. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-440 en date du 1^{er} octobre 2018
de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par la supérieure immédiate;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le choix de M. Vincent Charbonneau, qui a favorablement réussi sa période de probation au poste de direction adjointe, à l'école Georges-Vanier.

12. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-441 en date du 3 octobre 2018
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par la supérieure immédiate;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le choix de Mme Caroline Cloutier, qui a favorablement réussi sa période de probation au poste de direction adjointe à l'école Barclay.

13. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation

Document déposé : Rapport A-10-153 en date du 19 octobre 2018
de MM. Arnaud Thouin-Albert et David Genesse Bolduc
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la croissance de la population scolaire de la CSDM;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation des écoles de la CSDM;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace des élèves de la CSDM;

CONSIDÉRANT que des travaux d'agrandissements ou des constructions sont en cours;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre d'inscriptions pour les classes d'accueil et la rentrée 2019-2020;

CONSIDÉRANT les nombreux projets immobiliers sur le territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT que certains immeubles doivent être utilisés à des fins transitoires;

CONSIDÉRANT que des délocalisations sont à planifier pour les chantiers des prochaines années;

CONSIDÉRANT que des consultations ont été ou devraient être effectuées notamment auprès des conseils d'établissements concernés, du comité de parents et des municipalités;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le PTRDI 2019-2022;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements impliqués, le comité de parents et les municipalités sur les potentielles délocalisations pour les écoles suivantes :

- a. Louisbourg
- b. Établissements concernés du quartier Cartierville Est
- c. Saint-André-Apôtre
- d. Saint-Mathieu
- e. Saint-Marc
- f. Rosemont
- g. Saint-Justin
- h. Édouard-Montpetit
- i. Saint-Nom-de-Jésus
- j. Maisonneuve
- k. Champlain
- l. Marc-Favreau
- m. Bedford
- n. Saint-Léon-de-Westmount

2° de MODIFIER, si nécessaire, l'acte d'établissement des écoles dont une modification est attendue pour 2019-2020, et ce, à la suite des consultations.

14. Services pédagogiques – allocation des mesures 15214 et 15220 – recommandations

Document déposé : Rapport A-11-128 en date du 24 octobre 2018
de M. Gérald Gauthier et de Mme Maryse Tremblay
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'avec la mesure 15214, sur les deux années de cette mesure, il importe que les nouvelles classes ouvertes en 2018-2019 aient le même niveau de financement que ceux qui ont été ouvertes en 2017-2018. Au total, sur les deux ans, les 28 classes de maternelle 4 ans temps plein reçoivent le même montant pour s'équiper;

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne la mesure 15220, il importe que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) se dote d'une ressource professionnelle – conseiller pédagogique en éducation à la sexualité pour accompagner les établissements à l'instauration du programme et à la formation des enseignants. Le résiduel de la mesure sera utilisé pour la libération d'enseignants pour leur participation à des activités de formation sur l'éducation à la sexualité. Le fait de centraliser les 1 000 \$ d'allocation par établissement permettrait une gestion optimale de la mesure, au lieu de la décentraliser dans les établissements;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

Mesure 15214 – *Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé*

- 1° d'ALLOUER aux nouvelles classes ouvertes en 2018-2019 le même montant que les classes qui ont été ouvertes en 2017-2018;
- 2° de S'ASSURER que sur les deux ans, 2017-2018 et 2018-2019, toutes les classes de maternelle 4 ans à temps plein reçoivent le même budget au total;

Mesure 15220 – *Soutien à l'éducation à la sexualité*

- 3° de FINANCER une ressource professionnelle – conseiller pédagogique en éducation à la sexualité;
- 4° d'UTILISER le montant résiduel soit utilisé pour la libération d'enseignant à la Formation générale des jeunes (FGJ) pour leur participation à des activités de formation sur l'éducation à la sexualité;
- 5° de GÉRER au Bureau des services éducatifs complémentaires la libération des enseignants.

15. Service des ressources financières – personnel cadre – poste de directeur adjoint – évaluation finale

Document déposé : Rapport A-31-3589 en date du 27 septembre 2018
de M. Benoît Choinière concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel cadre;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel cadre;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive faite par la supérieure immédiate de la personne soumise à une période de probation;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le choix de M. Krime Azouaou, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de directeur adjoint au Bureau de l'analyse financière et du contrôle budgétaire du Service des ressources financières.

16. Service des ressources financières – approbation des états financiers 2017-2018 de la garderie Bonheur d'Occasion de la Commission scolaire de Montréal

Documents déposés : - Rapport A-31-3591 en date du 28 septembre 2018
de Mme Céline Bouchard concernant le sujet en référence
- Résolution 18 du comité exécutif du 16 octobre 2018

CONSIDÉRANT que l'article 61 de *la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* édicte au détenteur de permis de garderie la production d'états financiers;

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) de produire un bilan des rapports financiers;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) détient trois permis de garderie;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la signature du rapport des états financiers 2017-2018 ainsi que du bilan de ces états financiers audités par le cabinet *Sadki* par le directeur général de la CSDM, M. Robert Gendron et la direction de l'établissement, soit :

Direction d'école	Garderie	N° de permis	École
Andrée Dubé	Bonheur d'Occasion	5365-1873	Centre Gabrielle-Roy

- 2° d'AUTORISER la transmission d'un exemplaire original du rapport des états financiers 2017-2018 et du bilan de ces états au ministère de la Famille et des Aînés, et ce, pour la garderie suivante :

Garderie	N° de permis
Bonheur d'Occasion	5365-1873

- 3° de DONNER à la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, le mandat de concevoir et mettre en œuvre un plan de redressement de la situation financière de la garderie;
- 4° de DONNER à la présidente le mandat de communiquer avec le ministère de la Famille relativement au déficit de cette garderie.

La commissaire Diane Beaudet propose, en amendement, de modifier le 3° élément de la proposition afin qu'il se lise comme suit :

- « 3° de DONNER à la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, le mandat de faire une analyse de la situation ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre un plan de redressement de la situation financière de la garderie. »

La proposition de modification est adoptée à la majorité des commissaires présents.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort s'abstiennent.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la signature du rapport des états financiers 2017-2018 ainsi que du bilan de ces états financiers audités par le cabinet *Sadki* par le directeur général de la CSDM, M. Robert Gendron et la direction de l'établissement, soit :

Direction d'école	Garderie	N° de permis	École
Andrée Dubé	Bonheur d'Occasion	5365-1873	Centre Gabrielle-Roy

- 2° d'AUTORISER la transmission d'un exemplaire original du rapport des états financiers 2017-2018 et du bilan de ces états au ministère de la Famille et des Aînés, et ce, pour la garderie suivante :

Garderie	N° de permis
Bonheur d'Occasion	5365-1873

- 3° de DONNER à la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, le mandat de faire une analyse de la situation ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre un plan de redressement de la situation financière de la garderie;

4° de DONNER à la présidente le mandat de communiquer avec le ministère de la Famille relativement au déficit de cette garderie.

17.

Service des ressources matérielles – demande d’une autorisation pour la signature d’une entente de principe en vue de réaliser un projet conjoint de réaménagement de la cour de l’école Saint-Zotique et du Parc de la Traite-des-Fourrures par la CSDM et l’Arrondissement du Sud-Ouest

Documents déposés : - Rapport A-33-1262 en date du 25 septembre 2018
de M. Roland Pefoyo Koné concernant le sujet en référence
- Résolution 22 du comité exécutif du 2 octobre 2018

CONSIDÉRANT que l’Arrondissement du Sud-Ouest projette la réalisation d’un projet de réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures dont les travaux sont prévus durant l’été 2019;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) prévoit à son plan directeur un projet de réhabilitation des sols et de réaménagement de la cour de l’école Saint-Zotique en 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu’il n’existe aucune délimitation physique apparente entre le parc-école et la cour d’école;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles et l’Arrondissement ont jugé opportun de coordonner leurs ressources en vue de réaliser un projet conjoint dans le but de minimiser les impacts des travaux sur les utilisateurs en réalisant un projet intégré;

CONSIDÉRANT que l’Arrondissement assume la totalité des frais liés aux travaux dans le parc de la Traite-des-Fourrures (coûts des travaux et honoraires professionnels);

CONSIDÉRANT que l’Arrondissement paiera à la CSDM des frais de gestion de sept pour cent et cinq dixièmes (7,5 %) du montant du projet de réaménagement du Parc;

CONSIDÉRANT que la CSDM paiera l’ensemble des frais liés aux travaux dans son emprise;

CONSIDÉRANT qu’en vue de poursuivre les démarches dans le but de réaliser les travaux durant l’été 2019, l’Arrondissement requiert un accord de principe de la part de la CSDM l’autorisant à poursuivre sa collaboration en vue de réaliser un projet intégré;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises depuis plusieurs années avec la direction, le conseil d’établissement et la communauté de l’école Saint-Zotique;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à poursuivre sa collaboration avec l'Arrondissement du Sud-Ouest en vue de réaliser un projet intégré;
- 2° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à représenter la CSDM dans le cadre de la signature d'une entente avec l'Arrondissement pour la réalisation d'un projet conjoint, tel que présenté à l'annexe A;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour assurer la cohésion entre les aménagements des deux projets, celui de la CSDM et celui de l'Arrondissement;
- 4° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour gérer toutes les activités liées à la réalisation du projet conjoint;
- 5° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour analyser les détails techniques et de formuler des recommandations à l'Arrondissement pour l'exécution des travaux et de valider leur qualité.

18. Service des ressources matérielles – projet à soumettre dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2018-2019

Documents déposés : - Rapport A-33-1264 en date du 9 octobre 2018
de M. Rémy Comte Duvernay concernant le sujet en référence
- Résolution 19 du comité exécutif du 16 octobre 2018

CONSIDÉRANT que la mesure Embellissement des cours d'école (50530) permet aux commissions scolaires d'obtenir un soutien financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la réalisation de projets ayant pour but de stimuler la pratique de l'activité physique chez les jeunes dans un environnement plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de soutenir ses établissements dans la mise en œuvre de projets de revitalisation des cours d'école;

CONSIDÉRANT les modalités de la mesure 50530, notamment en ce qui concerne l'approbation des projets et le financement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'un établissement souhaitant soumettre un projet de revitalisation de sa cour d'école doit être assuré que ce projet sera réalisé selon le montage financier convenu;

CONSIDÉRANT les projets d'embellissement envisagés cette année et les montages financiers proposés, qui supposent l'imputation d'une partie des dépenses au budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement ont été consultés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la mise en œuvre de chaque projet d'embellissement exposé dans le présent rapport, sous réserve de l'obtention d'une allocation de la mesure 50530 du MEES et du respect du montage financier proposé;
- 2° d'APPROUVER les montages financiers proposés dans le présent rapport;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir, à la prochaine révision budgétaire, la dépense dont fait état le présent rapport;
- 4° de MANDATER la direction générale du suivi du plan de communication.

19. Service des ressources matérielles – 2350, rue Dickson, suite 340, location pour les besoins de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) — négociation et signature d'un amendement au bail pour l'ajout d'espace et aménagement de locaux

Document déposé : Rapport A-33-1273 en date du 19 octobre 2018
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) a besoin de nouveaux espaces pour développer son programme de mécanique de véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que de tels locaux sont disponibles au 2350, rue Dickson, suite 340, et que l'EMEMM utilise déjà des locaux adjacents (local 400) à cette même adresse;

CONSIDÉRANT l'article 154 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT le montage financier décrit dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les signataires désignés de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à signer, pour les besoins de l'EMEMM, un amendement au bail liant la CSDM et *Jalbec inc.*, et ce, selon les conditions négociées entre la CSDM et le locateur;

- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour effectuer le suivi du projet;
- 3° d'AUTORISER le Service du développement et de l'innovation professionnelle à puiser dans son budget de développement de la formation professionnelle pour les coûts des travaux;
- 4° d'AUTORISER l'EMEMM à puiser dans son budget pour certains coûts d'installation et pour le paiement du loyer;
- 5° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour l'inscription de cette nouvelle location au PTRDI.

20. Secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-3145 en date du 12 octobre 2018
de M^e Geneviève Laurin et Mme France Lafontaine
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par le père de l'élève à l'effet de contester le refus au transport scolaire et, en alternative, la demande de libre-choix;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Mélanie Robinson, Khokon Maniruzzaman et Ben Valkenburg;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré le père de l'élève et par la suite a contacté les administrateurs concernés;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MAINTENIR la décision de la direction du Service de l'organisation scolaire;
- 2° de SUGGÉRER à la direction de l'école qu'une rencontre soit organisée avec les parents dont les enfants sont dans une situation similaire à celle de l'élève concernée par le présent rapport afin que ceux-ci puissent trouver des solutions alternatives au transport scolaire, telles que le trottibus, l'accompagnement d'un parent bénévole ou le jumelage entre élèves qui se rendent à l'école ensemble.

21.

Secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-3146 en date du 15 octobre 2018
de M^e Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 7 de la séance ordinaire du 15 juin 2016 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) concernant la mise sur pied d'un comité devant réfléchir à la pratique des exercices de confinement en présence d'élèves dans ses écoles;

CONSIDÉRANT les travaux du comité mandaté pour réfléchir à la pratique des exercices de confinement en présence d'élèves dans ses écoles;

Il est PROPOSÉ :

- 1^o de PRENDRE ACTE des recommandations relatives aux exercices de confinement dans les établissements scolaires de la CSDM;
- 2^o de MANDATER les directions d'unité d'informer les directions d'établissement de ces recommandations;
- 3^o de MANDATER les directions d'établissement d'informer les conseils d'établissement de ces recommandations.

La présidente Catherine Harel Bourdon propose en amendement, d'ajouter à la fin du premier élément de la proposition, les termes suivants :

« à l'effet notamment de maintenir le statu quo quant aux exercices de confinement, de réaffirmer le rôle que la loi donne aux conseil d'établissements, d'adapter les plans locaux des mesures d'urgence et d'offrir un service de formation et d'information à notre personnel »

En sous-amendement, la commissaire Mélanie Robinson propose de modifier l'amendement en ajoutant « aux directions d'établissement et » et après les termes suivants : « que la loi donne ».

En sous-amendement, le commissaire Jean-Denis Dufort propose de remplacer, dans l'amendement proposé, l'expression « le statu quo quant aux » par les termes suivants : « la nature optionnelle des ».

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1^o de PRENDRE ACTE des recommandations relatives aux exercices de confinement dans les établissements scolaires de la CSDM à l'effet notamment de maintenir la nature optionnelle des exercices de confinement, de réaffirmer le rôle que la loi donne aux directions d'établissement et aux conseil d'établissements, d'adapter les plans locaux des mesures d'urgence et d'offrir un service de formation et d'information à notre personnel;

- 2° de MANDATER les directions d'unité d'informer les directions d'établissement de ces recommandations;
- 3° de MANDATER les directions d'établissement d'informer les conseils d'établissement de ces recommandations.

22. Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-39 en date du 16 octobre 2018
de Mme Louise Chenard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'avis PÉ-AVIS-39 transmis par la protectrice de l'élève à la secrétaire générale de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'avis découle de l'enquête menée auprès des personnes concernées;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations de la protectrice de l'élève;
- 2° de SOUMETTRE pour étude les recommandations de la protectrice de l'élève au comité de travail sur les suspensions et les transferts d'école.

23. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 26 septembre et le 24 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

a) Direction générale – nomination d'une responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles et de sa substitut (en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics) à compter du 15 octobre 2018

Document déposé : Rapport DG-01-383 en date du 27 septembre 2018 de M^e Geneviève Laurin et Mme Caroline Renaud concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M^e Geneviève Laurin comme responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles;

2° de NOMMER M^e Sylvie Gallant comme substitut de la responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles.

b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe au Centre Pauline-Julien – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-442 en date du 11 octobre 2018 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Marie-Nancy Rivière au poste de direction adjointe au Centre Pauline-Julien à compter du 29 octobre 2018.

c) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au Centre Pauline-Julien – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-443 en date du 11 octobre 2018 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Ouahiba Hamouche au poste de direction au Centre Pauline-Julien à compter du 31 octobre 2018.

24.

Information :

a) INF-779 Résolution du comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (CCSEHDAA) sur la place de la psychologie scolaire à la CSDM

25. Propositions des commissaires

25 a) Proposition d'urgence des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman portant sur l'importance d'une politique nationale d'aménagement du territoire

Document déposé : CC-M-284

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) connaît une forte augmentation de sa population scolaire; une réalité qu'elle partage avec les commissions scolaires en contexte urbain;

CONSIDÉRANT que la CSDM a déploré ces dernières années et encore aujourd'hui l'absence de terrain pour l'implantation d'école dans la planification, dans le développement ou revitalisation de secteurs résidentiels (ex. : le site de l'ancien Hôpital pour enfants de Montréal, Griffintown, le Faubourg Contrecoeur, l'ancien hippodrome, le secteur Namur-Jean-Talon);

CONSIDÉRANT que la CSDM favorise le transport actif, facteur déterminant dans la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT que la CSDM favorise la scolarisation des enfants dans leur milieu de vie naturel (« école de proximité »);

CONSIDÉRANT que la CSDM appuie la vision commune de faire de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme une priorité au Québec proposée par l'Alliance ARIANE*;

CONSIDÉRANT qu'il y a un consensus observé par l'Alliance ARIANE pour une meilleure coordination des actions en aménagement du territoire ainsi que pour un leadership plus affirmé de l'État et ce, afin de combiner vision et cohérence;

CONSIDÉRANT que les pratiques d'aménagement et d'urbanisme façonnent à long terme nos villes et implantent de nouveaux milieux de vie;

CONSIDÉRANT que les municipalités visent à se densifier et à créer des milieux de vie complets;

CONSIDÉRANT que les municipalités visent à retenir les familles dans leur giron par le biais entre autres de programmes d'accès à la propriété;

CONSIDÉRANT qu'un milieu de vie ne peut être complet sans école;

* Vers une politique nationale d'aménagement du territoire pour le Québec. Alliance ARIANE. Juin 2018. http://www.ariane.quebec/wp-content/uploads/2018/06/AllianceARIANE_2018_FeuilledeRoute-PNAT.pdf

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès du ministre des Affaires municipales pour modifier la Loi sur les municipalités obligeant les municipalités de prévoir des terrains pour des écoles dans leurs projets de développement résidentiel, comme elles doivent déjà le faire avec les parcs;
- 2° de DONNER le mandat à la présidence de faire parvenir cette résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

La commissaire Stéphanie Bellenger Heng propose d'amender le premier élément de la proposition afin qu'il se lise comme suit :

- « 1° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès du ministre des Affaires municipales et du ministre de l'Éducation pour que les lois pertinentes soient amendées pour obliger les municipalités à prévoir des terrains pour des écoles dans leurs projets de développement résidentiel, comme elles doivent déjà le faire avec les parcs. »

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès du ministre des Affaires municipales et du ministre de l'Éducation pour que les lois pertinentes soient amendées pour obliger les municipalités à prévoir des terrains pour des écoles dans leurs projets de développement résidentiel, comme elles doivent déjà le faire avec les parcs;
- 2° de DONNER le mandat à la présidence de faire parvenir cette résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

25 b) Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau visant à intégrer des aliments biologiques et équitables au menu des cafétérias de la CSDM

Document déposé : CC-I-86

CONSIDÉRANT qu'en 2018, l'offre d'aliments biologiques et équitables est de plus en plus importante et que les institutions publiques, un peu partout dans le monde, ont le souci de favoriser l'achat de produits biologiques et équitables afin de stimuler ce marché et d'assurer une diminution progressive des coûts de production de ces aliments;

CONSIDÉRANT que des villes ont réussi à intégrer une part considérable de produits biologiques et équitables au menu des cafétérias des institutions qui sont sous leur gouverne (Copenhague : 90 %, Vienne : 40 %; Munich : 50 %; Berlin : 40 %...);

CONSIDÉRANT qu’au Québec aussi, des Centres de la petite enfance (CPE) et des hôpitaux ont décidé de donner un coup de barre pour intégrer un maximum d’aliments biologiques et équitables à leur menu, et que les expériences qui y sont menées montrent qu’après une phase de réorganisation des services alimentaires, le surcoût finit par être de faible importance;

CONSIDÉRANT que l’achat de produits biologiques et équitables vise à améliorer la santé des enfants, mais aussi la gestion de la qualité des sols et le soutien aux cultivateurs du Sud qui bénéficient ainsi de meilleures conditions de vie et d’une protection accrue de leur état de santé;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d’INTÉGRER dès maintenant au menu des cafétérias scolaires et dans le choix des collations offertes aux enfants le plus grand nombre de produits biologiques et équitables possible;
- 2° de PLANIFIER une transition, au cours des 5 prochaines années, vers une offre alimentaire essentiellement composée de produits biologiques et équitables;
- 3° d’ASSOCIER le ministère de l’Éducation à cette transition et d’obtenir son soutien financier et logistique pour que nos institutions scolaires soient exemplaires en matière de qualité alimentaire, mais aussi de respect des conditions de vie et de travail des cultivateurs du Sud.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose, en amendement, l’ajout des deux considérants suivants à la suite de ceux initialement présentés:

« CONSIDÉRANT que le coût des aliments biologiques et équitables est actuellement plus élevé alors qu’une proportion importante des familles montréalaises vit sous le seuil de la pauvreté et qu’une augmentation des tarifs de nos repas n’est pas souhaitable;

CONSIDÉRANT la révision du Plan vert de la CSDM. »

Mme Mastromonaco propose également de modifier le premier énoncé de proposition afin qu’il se lise ainsi :

« 1° d’INTÉGRER, dans la mesure du possible, au menu des cafétérias scolaires et dans le choix des collations offertes aux enfants le plus grand nombre de produits biologiques et équitables possible “sur la base d’une analyse détaillée des coûts (et des enjeux) engendrés par cette mesure de même que de la provenance du financement qui permettra d’absorber ces coûts ”; »

Elle propose aussi de biffer le deuxième énoncé de proposition.

La commissaire Mastromonaco propose enfin de modifier le 3^e élément de proposition afin qu'il se lise ainsi :

« 3^o d'ASSOCIER le ministère de l'Éducation à cette transition et d'obtenir son soutien financier et logistique pour que nos institutions scolaires soient toujours à l'avant-garde en matière de qualité alimentaire. »

Le commissaire Jean-François Gosselin propose en amendement l'ajout d'un 3^e élément de proposition décliné comme suit :

« 3^o de FAIRE ÉTAT de l'évolution de l'intégration d'aliments biologiques et équitables aux menus de nos cafétérias et des réflexions menées en concertation avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). »

Le vote est demandé par la commissaire Marie-José Mastromonaco sur l'amendement du commissaire Gosselin.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau et Jean-François Gosselin votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Léo Lavoie, Stéphanie Bellenger Heng, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Kenneth George, Khokon Maniruzzaman et Diane Beaudet votent contre.

Les commissaires Ben Valkenburg, Mélanie Robinson, Julie Wagner, Julia Druliolles et Marcel Lauzon s'abstiennent.

L'amendement proposé par M. Gosselin est donc rejeté à la majorité des commissaires présents.

Les amendements proposés par la commissaire Marie-José Mastromonaco sont adoptés à l'unanimité sans vote.

Le commissaire Kenneth George propose de transférer l'étude de cette proposition amendée à une séance ultérieure du comité exécutif.

Cette proposition de transfert est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

1^o de TRANSFÉRER l'étude de cette proposition à une séance ultérieure du comité exécutif.

25 c)

Proposition des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng, Ben Valkenburg et Marcel Lauzon portant sur les travaux bénévoles dans les écoles

Document déposé : CC-M-285

CONSIDÉRANT que le gouvernement permet l'exécution bénévole de travaux de construction pouvant être effectués au bénéfice des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) prévoit la possibilité d'autoriser le bénévolat dans un nombre limité d'activités, et qu'elle exige un encadrement rigoureux prévu par la « Convention sur les travaux bénévoles de construction à la CSDM »;

CONSIDÉRANT que la CSDM reconnaît l'engagement des parents bénévoles dans la vie de l'école;

CONSIDÉRANT que les parents bénévoles sont invités à effectuer des travaux de façon volontaire, sans contrainte, sans obligation et sans rémunération ni contrepartie;

CONSIDÉRANT que la CSDM détient une police d'assurances régie par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) incluant une « clause de responsabilité civile »;

CONSIDÉRANT que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ne couvre pas les travaux bénévoles de construction à la CSDM;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DONNER à la direction générale le mandat d'entreprendre des démarches auprès du CGTSIM visant à prévoir une assurance des parents bénévoles pendant la réalisation des travaux bénévoles de construction à la CSDM;
- 2° de MANDATER la direction générale de faire état des frais et des conditions de couverture de cette assurance des parents bénévoles.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose d'amender le premier énoncé de la proposition par l'ajout du terme notamment à insérer entre les termes « démarches auprès » et « du CGTSIM » afin qu'il se lise comme suit :

- « 1° de DONNER à la direction générale le mandat d'entreprendre des démarches auprès notamment du CGTSIM visant à prévoir une assurance des parents bénévoles pendant la réalisation des travaux bénévoles de construction à la CSDM). »

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la direction générale le mandat d'entreprendre des démarches auprès notamment du CGTSIM visant à prévoir une assurance des parents bénévoles pendant la réalisation des travaux bénévoles de construction à la CSDM;
- 2° de MANDATER la direction générale de faire état des frais et des conditions de couverture de cette assurance des parents bénévoles.

25 d) Proposition d'urgence des commissaires Marie-José Mastromonaco, Kenneth George et Léo Lavoie relative à l'achat des produits laitiers

Document déposé : CC-M-286

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit approvisionner 39 cafétérias des écoles primaires, secondaires et de formation professionnelle, qui servent annuellement plus de 1,8 millions de repas;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit approvisionner 159 écoles pour les programmes de collations et de distribution de lait aux élèves;

CONSIDÉRANT que depuis plus de 7 ans, la CSDM a adopté une politique pour une saine alimentation favorisant l'achat local;

CONSIDÉRANT qu'à titre de consommateur institutionnel responsable, la CSDM souhaite promouvoir l'importance de l'achat de produits locaux pour soutenir et maintenir la création d'emplois;

CONSIDÉRANT que la CSDM effectue au niveau local : 100 % de ses achats de produits laitiers, 100 % de ses achats de produits de boulangerie, 78 % de ses achats de viandes, volailles et poissons et 67 % de ses achats de produits d'épicerie;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir et d'améliorer l'achat local afin de soutenir les producteurs d'ici, dans une optique de développement durable;

CONSIDÉRANT que le nouvel accord commercial conclu entre les États-Unis, le Mexique et le Canada, (AEUMC) prévoit que des produits laitiers produits aux États-Unis pourront être vendus au Canada;

CONSIDÉRANT la qualité du lait produit par les producteurs laitiers du Québec;

CONSIDÉRANT que la CSDM achète annuellement pour 1 650 000 \$ de produits laitiers;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPUYER les producteurs locaux en s'approvisionnant exclusivement de lait et autres produits laitiers, notamment le yogourt, le fromage et le beurre, issus de la production québécoise ou canadienne;
- 2° de DONNER le mandat à la présidence de faire parvenir cette résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Le commissaire Ben Valkenburg s'abstient.

25 e)

Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin visant à mettre fin à la campagne de promotion des élus scolaires et à réviser les montants qui sont annuellement transférés à la Fédération des commissions scolaires du Québec

Document déposé : CC-I-88

CONSIDÉRANT que les écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ont vécu des épisodes de compression à répétition, combinés aux obligations liées à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, ce qui a généré des coupes de l'ordre de 100 millions \$ dans les budgets de la CSDM ces dernières années;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces coupes, de nombreux services aux élèves ont dû être abolis ou atrophiés, et que les réinvestissements des deux dernières années sont loin d'avoir permis de récupérer l'ensemble des sommes perdues au moment des compressions et de la gestion du plan de retour à l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que les élus scolaires ont la responsabilité d'assurer une saine gestion des fonds publics, la plus complète transparence dans la façon dont ces fonds sont utilisés, et qu'ils doivent veiller à ce que l'intérêt des élèves soit toujours au cœur de leurs décisions;

CONSIDÉRANT que les montants transférés à la Fédération des commissions scolaires du Québec et, par la suite, à la « concertation régionale » issue de cette fédération sont entièrement issus du financement qu'obtient annuellement la CSDM et font donc partie intégrante du budget de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la campagne promotionnelle « Mon élu scolaire au cœur de ma communauté » a généré, jusqu'à présent, des dépenses de l'ordre de 50 000 \$ et que ces sommes auraient assurément pu être utilisées à d'autres fins;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de METTRE immédiatement fin à la campagne promotionnelle « Mon élu scolaire au cœur de ma communauté »;

- 2° de RENDRE publique la ventilation détaillée des sommes que la CSDM transfère annuellement à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) (ou à la « concertation régionale », une entité décentralisée de cette fédération);
- 3° de RÉDUIRE la participation financière de la CSDM à la FCSQ afin de s'assurer que l'argent que reçoit la CSDM du ministère de l'Éducation soit consacré à sa mission essentielle : la scolarisation des élèves montréalais.

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur la proposition principale :

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau et Jean-François Gosselin votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Ben Valkenburg, Léo Lavoie, Stéphanie Bellenger Heng, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Kenneth George, Khokon Maniruzzaman et Diane Beudet votent contre.

Les commissaires Mélanie Robinson, Julie Wagner, Julia Druliolles et Marcel Lauzon s'abstiennent.

La proposition principale est donc **rejetée**.

25 f) Proposition d'urgence portant sur la gratuité du transport collectif lors des sorties scolaires

Document déposé : CC-C-3

CONSIDÉRANT la pétition initiée par des enseignantes de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui vise à réclamer la gratuité du transport pour les élèves des écoles montréalaises qui se déplacent dans le cadre de sorties scolaires;

CONSIDÉRANT que les coûts du transport accaparent une part importante du budget des écoles, ce qui limite la possibilité de multiplier les déplacements à l'extérieur du cadre scolaire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a émis une directive, en juin dernier, qui ne permet plus de facturer aux parents les frais liés aux sorties quand elles sont intégrées à la grille pédagogique de l'enseignant;

CONSIDÉRANT que la CSDM considère les élèves qui fréquentent ses établissements et son personnel comme contribuant à l'enrichissement culturel de la société québécoise;

CONSIDÉRANT que pour une majorité des élèves de la CSDM, l'établissement scolaire est souvent, outre le milieu familial, le premier lieu culturel de l'élève et le lieu privilégié d'intégration à la culture québécoise et à la langue commune, en particulier celle de l'écrit, sur laquelle repose la majorité des apprentissages scolaires;

CONSIDÉRANT que l'établissement scolaire, dans le contexte montréalais, constitue le creuset par excellence d'intégration à la culture québécoise des élèves de toutes les communautés linguistiques qui le fréquentent;

CONSIDÉRANT que la CSDM valorise la culture et l'héritage culturel du Québec dans une perspective d'ouverture à la culture universelle et cherche à renforcer ainsi le sentiment d'appartenance à une communauté;

CONSIDÉRANT qu'il revient à la CSDM de préparer les élèves à apprécier la culture (par l'apprentissage de la lecture, la mise en contact avec les œuvres, l'approche critique, sorties scolaires, etc.);

CONSIDÉRANT l'importance pour nos établissements de développer chez nos élèves de saines habitudes de vie, ce qui inclut des sorties dans des infrastructures sportives – piscines, arénas, centres sportifs;

CONSIDÉRANT que la CSDM développe des partenariats avec la communauté pour tirer parti de la richesse de l'offre culturelle, sportive et scientifique de la métropole;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat de poursuivre les démarches auprès de la Ville de Montréal et de ses arrondissements afin d'obtenir la gratuité du transport collectif lors des sorties scolaires;
- 2° de MANDATER la présidente pour qu'elle entreprenne des démarches semblables auprès du gouvernement du Québec.

26. Période réservée aux commissaires

Aucune question n'est soulevée au cours de la période réservée aux commissaires.

27. Période réservée à la direction générale

M. Robert Gendron, directeur général de la CSDM, remercie les commissaires-parents pour le travail accompli au cours de leur mandat et leur souhaite bonne chance.

La séance est levée à 22 h 55.

Secrétariat général – 6 décembre 2018